



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 septembre 2016

### I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – M. BUTTARD – Mme LOISEAU – Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE – M. DIATTA – M. BULARD – Mme VANDEL – M. BIGOT – Mme SEMIEM – Mme LEPRON – Mme BENASSI – Mme BARRIERE – Mme QUOD-MAUGER – M. BAULT –

Absents ayant donné pouvoir :

M. LEGUILLON à M. DESANGLOIS  
M. GONZALES à M. GRISEL  
M. BOUMEDOUHA à Mme SEMIEM  
M. ANSERMET à M. DEFROMERIE  
Mme MARQUIS à Mme QUOD-MAUGER  
M. CERNEA à M. PARMENTIER  
Mme XAVIER à Mme DESANGLOIS

### II. Contrôle du quorum

### III. Contrôle des délégations de vote

- ✓ *M. LEGUILLON donne pouvoir à M. DESANGLOIS*
- ✓ *M. GONZALES donne pouvoir à M. GRISEL*
- ✓ *M. BOUMEDOUHA donne pouvoir à Mme SEMIEM*
- ✓ *M. ANSERMET donne pouvoir à M. DEFROMERIE*
- ✓ *Mme MARQUIS donne pouvoir à Mme QUOD-MAUGER*
- ✓ *M. CERNEA donne pouvoir à M. PARMENTIER*
- ✓ *Mme XAVIER donne pouvoir à Mme DESANGLOIS*

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Absent : 0

Votants : 29

#### **IV. Désignation du secrétaire de séance**

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. M. Arnaud BAULT est désigné pour remplir cette fonction.

#### **Commande publique - 1.4 Autres contrats**

- 2016-09-75 Renouvellement Convention Navette gratuite

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'accepter la convention passée entre la société Visiocom et la Ville de de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (citée ci-dessus),

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette convention,

#### **Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1 création transformation suppression de postes**

- 2016-09-76 Modification du tableau des effectifs

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'accepter les modifications du tableau des effectifs dans les emplois permanents titulaires comme elles sont indiquées ci-dessus.

#### **Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 recrutement**

- 2016-09-77 Recrutement d'agents à la crèche

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Nadia Mezrar adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un Educateur de jeunes enfants et une Auxiliaire de puériculture à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

**Article 2** : D'autoriser le recrutement d'agents non titulaires dans les conditions définies à l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dans le cas où les candidatures ne permettraient pas le recrutement d'agents titulaires.

## **Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 recrutement**

### • 2016-09-78 Recrutement de deux agents contractuels à la crèche

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Nadia Mezrar adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à créer deux emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, pour effectuer les missions d'agent d'accompagnement éducatif à la crèche/halte garderie La Galipette suite à un accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour une durée maximale de 3 mois renouvelable dans la limite totale de 1 an.

**Article 2** : D'autoriser la rémunération sur la base de l'indice brut 340 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les adjoints territoriaux d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférent.

## **Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement**

### • 2016-09-79 Accueil de loisirs et cap jeunes : recrutement agents non permanents pour les vacances de la Toussaint du 20 octobre 2016 au 2 novembre 2016 et de Noël du 17 décembre 2016 au 31 décembre 2016

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Nadia Mezrar adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à créer des emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, pour effectuer des missions d'animation suite à l'accroissement saisonnier d'activité à compter du 20 octobre 2016 jusqu'au 2 novembre 2016 et du 17 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

La rémunération sera fixée par référence à :

- l'indice brut 340 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les animateurs des centres de loisirs maternel et primaire,
- l'indice brut 380 auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur pour les animateurs du Cap Jeunes.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des adjoints d'animations de 2<sup>ème</sup> classe tel que précisé sur le tableau ci-dessous

	Lutins	Manoir	Cap Jeunes
Semaine 42	3	3	3
Semaine 43	3	3	3
Semaine 44	3	3	3
Semaine 51	2	3	2
Semaine 52	3	3	2

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférents.

## Fonction publique – 4.4 autres catégories de personnels

- 2016-09-80 Indemnités aux enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classes transplantées

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Nadia Mezrar adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'accepter de verser l'indemnité individuelle de 160,86 € aux enseignants de l'école J. Monod et 80,43 € à l'enseignant de l'école J. Verne.

## Décisions budgétaires – 7.1.1 décisions budgétaires

- 2016-09-81 Remboursement frais de location de la salle des fêtes « Rendez-vous d'chasse »

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 1 Abstention 0

**Article 1** : D'accorder, à titre exceptionnel, une remise gracieuse sur les frais d'annulation de la salle des fêtes dus par le « Rendez-vous d'chasse » et, ainsi, de conserver 300 € sur les 1 042,35 € acquittés. La différence serait ainsi restituée.

## Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires

- 2016-09-82 Décision modificative n°1

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'accepter l'ajustement du budget 2016 de la Commune selon le tableau annexé à la présente délibération.

## Finances locales 7.1 décisions budgétaires – 7.1.2 décisions budgétaires

- 2016-09-83 Refacturation des badges d'accès

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis DEFROMERIE, conseiller municipal délégué à la circulation, sécurité, accessibilité décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser la refacturation des badges non restitués,

**Article 2** : De fixer à 15 € le montant de la refacturation,

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette refacturation,

## Finances Locales 7.2 Fiscalité 7.2.5 Autres

- 2016-09-84 Demande de remise gracieuse de débet présentée par le comptable public

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'émettre un avis favorable à la remise gracieuse totale par son Ministre de tutelle du montant de 734.81 € mis à la charge de Madame Françoise PRUNIER par la Chambre Régionale des Comptes de Normandie

## Finances locales 7.3 Emprunts 7.3.3 Garantie d'emprunt

- 2016-09-85 Garantie d'Emprunt HLM Elbeuf – Renouvellement des composants rues Piaf et Gancel

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'accorder à hauteur de 100 % la caution solidaire de la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 107 000.00 € (*cent sept mille euros*) que la SA HLM DE LA REGION D'ELBEUF a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et dont les caractéristiques sont décrites dans le contrat 51069 ci-annexé ;

**Article 2** : D'accepter de reconnaître que la garantie dont il s'agit s'inscrit dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3** : D'accorder la garantie de la collectivité pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et qu'elle soit portée sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : D'accepter d'engager la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

## Finances locales 7.10 divers

- 2016-09-86 Prestations d'action sociale pour le personnel communal : attribution de chèques cadeaux destinés aux enfants du personnel

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : de valider la participation de la Ville pour que chaque enfant du personnel communal puisse bénéficier de 40€ de chèques cadeaux.

**Article 2** : de financer cette dépense à l'article 658 et au chapitre 65 du budget 2016.

## Autres domaines de compétences 9.1 autres domaines de compétence des communes 9.1.5 Divers

- 2016-09-87 Convention d'étude Complémentaire ACRA-CCS / le GRET

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'approuver, d'une part, le contenu du projet de convention d'étude complémentaire du projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement amélioré dans la commune de Diembering, entre la Commune de Saint Pierre Lès Elbeuf et le groupement – ACRA-CCS / le GRET et, d'autre part, le plan de financement présenté ci-dessus ;

**Article 2** : D'autoriser M le Maire à signer la convention et tous les actes afférents à sa mise en œuvre.

## Finances locales 7.5 subventions 7.5.2 attributions

- 2016-09-88 Dotation Psychologue scolaire du territoire d'Elbeuf

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Nadia Mezrar adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : De voter la dotation proposée à l'attention de la psychologue scolaire du territoire elbeuvien intervenant sur la commune.

## Autre domaine de compétences 9.1 autres domaines de compétence des communes 9.1.4 jeunesse

- 2016-09-89 Reconduction du dispositif « Contrat Municipal Etudiant » pour l'année 2016/2017

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Nadia Mezrar adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'approuver les modalités de mise en œuvre du Contrat Municipal Etudiant,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à sa mise en œuvre,

## Urbanisme – 2.1 Documents d'urbanisme – 2.1.2 PLU

- 2016-09-90 Projet de PLU de Caudebec-lès-Elbeuf – avis du Conseil Municipal

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Mireille BAULT, adjointe au Maire en charge du développement durable et du cadre de vie décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'émettre un avis favorable à l'arrêt de projet de PLU de Caudebec-lès-Elbeuf, avec les remarques mentionnées ci-dessus.

## Domaine et patrimoine 3.5.7. Autres

### • 2016-09-91 Dénomination d'une rue

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Mireille BAULT, adjointe au Maire en charge du développement durable et du cadre de vie décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : Adopter la dénomination proposée.

**Article 2** : Autoriser M. le Maire à prendre un arrêté de dénomination de rue en conséquence.

**Article 3** : Assurer le numérotage des habitations concernées.

## Informations

– Tremblement de terre en Italie le 24 aout dernier.

La ville de Rieti n'a pas été touchée et a accueilli de nombreux habitants des zones sinistrées.

Lors du prochain bureau municipal, M. le Maire proposera des actions pour témoigner de la solidarité de notre commune.

– Bilan de la rentrée scolaire :

\* Programme important de travaux dans les bâtiments scolaires : tous les travaux ont été réalisés durant l'été ;

\* Expérimentation de classes numériques dans chacune des écoles élémentaires ;

\* Mise en place du plan Vigipirate avec des mesures supplémentaires sur les temps scolaire et périscolaire

– M le Maire signale la présence de Monsieur Seyni MANÉ, Directeur Général des Services de la commune de Diembering. Celui-ci est en stage d'observations dans les services municipaux du 13 au 26 septembre.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20H15

Le Maire



Patrice DESANGLOIS